

Autorisation d'ouverture dominicale des commerces pour 2026

Le Code du travail autorise le Maire, dans la limite de 12 dimanches par an, à permettre l'ouverture des commerces de détail. Cette possibilité vise à soutenir l'activité économique locale lors de périodes de forte affluence, d'événements saisonniers ou de fêtes de fin d'année.

La liste doit être établie avant le 31 décembre pour l'année suivante et soumise à avis du Conseil municipal. Certaines dates doivent aussi être validées par l'intercommunalité Bièvre Isère Communauté, qui n'a émis aucune objection.

Pour 2026, il est proposé d'autoriser l'ouverture des commerces les dimanches suivants : 11, 18, 25 janvier – 31 mai – 21 juin – 5, 12, 19 juillet – 6 septembre – 6, 13, 20 décembre. Cette mesure bénéficie aux commerçants locaux tout en apportant plus de flexibilité aux consommateurs.

Partenariat pour le financement du RASED et du Centre Médico-Scolaire

La Ville de La Côte-Saint-André soutient deux dispositifs essentiels à destination des élèves : le RASED, qui accompagne les enfants en difficulté scolaire ou comportementale, et le Centre Médico-Scolaire, chargé du suivi de santé des élèves du secteur. Dans les deux cas, la commune met les locaux à disposition et prend en charge les frais de fonctionnement. Les communes bénéficiant de ces services participent financièrement : 32 € par classe pour le RASED et 1 € par élève pour le CMS pour l'année scolaire 2025-2026. Ces partenariats permettent d'assurer un accompagnement éducatif et médical de qualité pour les enfants du territoire.

Subvention à l'association Commerces+

En juin dernier, le Conseil municipal n'avait pas pu se prononcer sur la demande de subvention de l'association Commerces+, faute de documents nécessaires pour instruire le dossier. Après de nouveaux échanges et une régularisation de la demande, la commission Attractivité, réunie le 18 novembre 2025, a pu examiner la situation et proposer l'attribution d'une subvention de 9 600 €.

Cette aide vise à soutenir les actions de dynamisation du commerce local menées par l'association, notamment l'animation du centre-ville, la promotion des commerçants et l'organisation d'événements.